

---

**DECISION N°: 106.05.2023**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de l'appel à projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Rénovation électrique dans les bâtiments communaux**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 26°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

**CONSIDERANT** le dispositif dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de financement du projet de rénovation électrique dans les bâtiments communaux,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet de rénovation électrique dans les bâtiments communaux ci-dessous :

- **Forum des arts et loisirs rue Aristide Briand, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage dans : les circulations, hall d'accueil, sanitaires, locaux techniques, toutes les salles d'activités de l'entre-sol et salle de projection.
- **Gymnase La Ravinière 1 rue Jean Larosa, Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble du site.
- **Maison de l'enfance 8 place des impressionnistes, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble du site.
- **Mini crèche 6 rue de Puiseux, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble du site.
- **Yves le Guern (dans la partie la plus ancienne) 41 rue de Chars, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble de l'élémentaire et de la maternelle du bâtiment le plus ancien.
- **Groupe scolaire de la Ravinière** : Remplacement de 3 armoires divisionnaires de la maternelle et de l'élémentaire
- **Château de Grouchy 14 rue William Thornley** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de la galerie d'exposition du 2<sup>ème</sup> étage du château.

au taux de 20 à 40% du montant HT des travaux, plafonné à 400 000 € HT.

Le montant des travaux est estimé à 93 737.53 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 40% de 93 737.53 € HT, soit 37 495.01 €.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** le plan de financement joint en annexe.

**Article 3 :**

**DE SIGNER** tous documents s'y rapportant.

**Article 4 :**

**DIT** que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023.

**Article 5 :**

**PRECISE** que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public ; et notamment la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

**Article 6 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le -- 4 MAI 2023

Le Maire  
  
Jean-Michel LEVESQUE





## RENOVATION ELECTRIQUE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

## Détails du coût de l'équipement (investissement )

Nature de la dépense	Montant HT	TVA	TTC
Travaux	93 737,53 €	18 747,51 €	112 485,04 €
<b>TOTAUX</b>	<b>93 737,53 €</b>	<b>18 747,51 €</b>	<b>112 485,04 €</b>

## Sources de financement

Nature du financement	Montant HT des Travaux	Montant sollicité avec un taux de 40%
DETR : Taux de subvention entre 20 et 40% 40 % sont sollicités dans le cadre du projet Le montant plafond de la dépense subventionnable est de : 400 000€ HT	93 737,53 €	37 495,01 €
<b>TOTAUX</b>		<b>37 495,01 €</b>

## Reste à la charge de la commune

	TTC
Dépenses	112 485,04 €
Recettes	37 495,01 €
<b>Reste à Charge à la commune TTC</b>	<b>74 990,02 €</b>

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

## Répartition prévisionnelle

	Septembre 2023 100%
Dépenses HT	93 737,53 €
Date de réalisation des Travaux	
	Octobre 2023 100%
Recettes	37 495,01 €
Date de demande de versement	

Le Maire

**JM. LEVESQUE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230504-106052023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Affichage : 04/05/2023